Que de questions sur les Centres de loisirs! (suite)

Si l'opération " Ville, Vie, Vacances ", destinée aux adolescents, fait l'obiet d'une communication abondante, ce n'est pas le cas de tout ce qui concerne les centres de loisirs. Les moyens humains, les problèmes de sur-effectifs, les bilans de fréquentation et les enquêtes de satisfaction des intéressés ne sont jamais abordés au sein des instances municipales. Aucun lieu de discussion au sein de la caisse des écoles ou ailleurs, n'offre la possibilité d'aborder l'organisation des structures qui accueillent vos enfants et d'en évoquer les orientations . Mieux (!) : les parents dont les enfants sont les usagers des centres ne peuvent être consultés. Comment faire pour les associer aux décisions ou même leur demander leur avis sur l'avenir du centre de la Ronce. sur ce qu'ils souhaiteraient pour leurs enfants durant l'année ou pendant les vacances ? Leurs représentants ne peuvent être les associations de parents d'élèves, non habilitées hors du cadre strictement scolaire !...Et la caisse des écoles est également incompétente pour aborder ces sujets!

Il ne faut alors pas s'étonner de l'attitude des parents qui évolue vers une démarche de consommateurs : inscriptions aux centres à caractère réservataire et royaume de la dé...brouille pour les activités des enfants le mercredi et pendant les vacances : famille, voisins et autres arrangements... il faut d'abord tout essayer, et en désespoir de cause, se rabattre sur le centre de loisirs surpeuplé!

Même l'examen du budget de la ville ne permet pas d'identifier dans les comptes les crédits dédiés aux activités de la jeunesse... Il est temps d'aborder ouvertement l'ensemble des problèmes qui se posent pour les centres de loisirs et les centres de vacances. Il importe en priorité :

• de statuer sur l'avenir du domaine de la Ronce et de réfléchir globalement à l'accueil des enfants de Bourg-la-Reine les mercredis de la période scolaire et lors des vacances, tant en maternelle qu'en primaire, ainsi que pour les pré-adolescents. Pour La Ronce, les élus de l'opposition proposent d'en faire un centre intercommunal de loisirs. A Bourg-la-Reine même, un équipement public adapté aussi aux jeunes serait le bienvenu au sein de la ZAC du centreville : relais du CAEL, roller-parc... Une large réflexion est encore possible pour faire évoluer le projet.

- de régler définitivement les problèmes de sécurité et de co-occupation que pose la présence du centre de loisirs dans les locaux de l'école Pierre Loti, originellement prévus uniquement pour la vie scolaire;
- de créer une instance municipale dans laquelle les parents et les enfants en âge de faire des propositions, pourront faire valoir leurs besoins et participer activement aux décisions les concernant :
- de faire la lumière sur les moyens humains et financiers que la municipalité accorde aux centres de loisirs et au centre sportif pendant l'année scolaire et les vacances.

Pour paraphraser la tribune de la majorité municipale de mai dernier dans Bourg-la-Reine Magazine, "il appartient aux jeunes de construire l'avenir, il nous appartient de leur en donner les moyens " ... Le temps est venu aujourd'hui de traduire ces régina-raffarinades en mesures concrètes et tangibles. Le temps est venu d'une approche qualitative des besoins des enfants, de la transparence des comptes, de la participation de l'ensemble des acteurs impliqués - enfants. parents, animateurs et municipalité - pour garantir un minimum de démocratie et de vie locale. Dans ce domaine, il reste beaucoup à faire. La pente est rude et la Ronce est



BULLETIN D'ADHESION à CITOYEN à Bourg-la-Reine	
Nom & Prénom :Té	SI :
Adresse:	
Adresse courriel : Date et	t signature
déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour l'année en cours : La cotisation est de 15 Euros (minimum). Le chèque doit être libellé à l'ordre de Citoyen à Bourg- la-Reine et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez : Jean-Louis PÉRIGNON - 12 Bis, rue des Blagis - 92340 Bourg-la-Reine citoyenblr@free.fr http://citoyenblr.free.fr	

L'association

décembre 2003

Citoyen à Bourg-la-Reine

Citoyens et usagers des services publics ...

ou consommateurs ?

Une démocratie locale vivante nécessite deux efforts convergents : de la part des élus, l'effort de recueillir l'avis des citovens : de la part de ceux-ci, l'effort d'être des citoyens responsables de la vie et de l'avenir de la cité, et de ne pas céder à la tentation de se transformer en consommateurs uniquement prêts à clamer leur insatisfaction ...

Trois exemples des difficiles exigences de la démocratie locale sont donnés dans ce numéro de "Citoyen à Bourg-la-Reine ".

- Le premier est le projet de la ZAC de la partie Est du Centre-Ville. Comment interpréter le nombre infime de remarques déposées en mairie lors des enquêtes publiques ? Par un désintérêt total de nos concitoyens pour ce projet, pourtant capital pour l'avenir de notre commune? L'accueil que nous avons recu au marché, en proposant la pétition pour une véritable concertation, nous a clairement démontré le contraire. Cela prouve aussi que si l'on veut réellement connaître l'avis de nos concitoyens, il ne faut pas se contenter du " service minimum " d'un registre en mairie!
- Mais que dire lorsqu'on ne se donne aucun moyen de connaître l'opinion des usagers ? C'est le cas des

centres de loisirs municipaux : aucune structure ne permet actuellement de recueillir l'avis des parents sur leur l'organisation, les activités proposées, ni sur l'avenir (bien compromis, apparemment) du centre de la Ronce. La municipalité préfère jauger la satisfaction des consommateurs en comptant le nombre d'inscriptions, sans bien réaliser les effets pervers de cette manière de faire.

 Que dire enfin lorsque l'usager n'est même pas averti qu'il peut agir comme citoyen? L'usager de la poste de Bourg-la-Reine connaît bien tous ses défauts, mais sait-il que c'est maintenant que le citoyen doit agir ? Alors que la municipalité prétend ne connaître actuellement aucun besoin en équipement public, et n'en prévoit donc pas dans le projet de la ZAC, il faut au contraire tout faire pour que cette ultime grande opération d'urbanisme permette, enfin, de doter les Réginaburgiens d'une poste fonctionnelle et accessible aux personnes à mobilité réduite.

ZAC du Centre-Ville, centres de loisirs et de vacances, bureau de Poste : c'est aux citoyens d'agir aujourd'hui, plutôt que d'être des consommateurs-râleurs demain!

Une date à retenir dès maintenant : Mardi 27 janvier 2004, 21h à la salle Kessel: Réunion publique et assemblée générale de "Citoyen à Bourg-la-Reine"

Que de questions sur les

Lors du conseil municipal de mars dernier, la subvention prévue pour la réhabilitation du centre de loisirs de la Ronce a été allouée à la rénovation du stade municipal. La remise en état du domaine de la Ronce, propriété de la ville de Bourg la Reine

située à Marcoussis, n'est donc plus d'actualité!

Depuis que le domaine de la Ronce n'est plus habilité à recevoir les enfants du primaire (2 ans déjà!), le centre de loisirs les regroupe à l'école Pierre Loti les mercredis de l'année scolaire ainsi que durant les vacances. Les enfants de maternelle étant, eux, affectés à l'école des Bas-Coquarts ainsi qu'à l'école de la Faïencerie. -Suite page 4-

Une nouvelle Poste, une nouvelle ZAC c'est maintenant qu'il faut prendre une décision !

fait l'unanimité contre lui : non seulement les local ne répond pas aux normes d'accueil du public, notamment des personnes à mobilité réduite. Il faut un nouveau bureau de Poste, tement : mais où le situer ?

deux activités : non seulement l'accueil du public, avec les problèmes que nous connaissons tous (exiguïté, mauvaise accessibilité des distributeurs automatiques, difficulté de gestion des files d'attente), mais aussi un centre de distribution, où travaillent une guarantaine de perautre emplacement assez grand pour accueillir les deux activités : en revanche, la réalisation prochaine de la ZAC du Centre-Ville permettrait velle Poste. de trouver la place pour une des deux.

Le fonctionnement de l'actuel bureau de Poste Nous avons souligné dès le début le fait qu'un défaut majeur du projet actuel de ZAC proposé usagers sont mécontents (voir encadré), mais par la municipalité est le mangue d'équipel'administration reconnaît elle-même que le ments publics : seul est prévu un parc de stationnement de 40 à 60 places. Interrogé sur ce point lors du conseil municipal de juillet 2003, le maire nous a répondu que " la question des c'est une priorité reconnue au niveau du dépar- équipements publics pourrait être reposée lors de la réalisation des deuxième et troisième La difficulté est que le bâtiment actuel abrite phases, s'ils s'avéraient utiles alors ". Précisons que la deuxième phase est prévue dans 5 à 10 ans ; quant à la troisième ... Au contraire, c'est maintenant qu'il faut agir, c'està-dire dès la première phase de l'opération, celle qui s'étendra du " parking du char " au 81 avenue du Général Leclerc (la " maison sonnes. Il paraît peu réaliste de chercher un Condorcet "). C'est maintenant qu'il faut se décider, pour que, dans les cinq ans à venir, les Réginaburgiens puissent disposer d'une nou-

Services publics: de l'agence à la boutique.

Le transfert en centre ville de l'agence France Telecom a-t-il servi les usagers?

Pas vraiment! Nous sommes reçus dans des locaux exigus où il n'est même plus possible de s'asseoir, par un personnel auquel, manifestement, on a assigné pour tâche la vente de nouveaux matériels. Exposer un problème technique d'usager paraît aujourd'hui déplacé.

Devant une telle " avancée " du service public, il est permis de nourrir quelques inquiétudes sur l'avenir du bureau de Poste Réginaburgien. Nul ne conteste les mauvaises conditions d'accueil des usagers et la nécessité de moderniser les locaux. Mais personne n'est dupe, les files d'attente qui s'allongent sont la conséquence directe d'un manque de personnel.

Hommage du vice à la vertu, ces files d'attente prouvent, si besoin est, le rôle majeur joué par les services postaux. Oui, La Poste, autour de ses trois principales activités (courrier, colis, activités financières accessibles à tous y compris les plus modestes) doit demeurer un service public de proximité pour tous les citoyens ; sa modernisation doit représenter un élément clef de l'aménagement du territoire.

Lors de la signature du contrat de plan entre l'Etat et la direction de La Poste, un journal du soir semblait regretter une politique gouvernementale trop timorée de fermeture de bureaux de poste et de centres de tri ainsi que du changement de statut des salariés...

Nous prétendons au contraire que Bourg-la-Reine, pour la vitalité de la ville, a besoin de tout son service public postal!

Je prévois des RTT, pour la file d'attente à la poste!

Courrier... à La Poste

Courrier d'un usager

' Quels que soient l'heure et le jour, il faut faire des queues de 15 à 30 minutes avant d'accéder à un guichet. Est-il normal que très rarement les 4 quichets soient ouverts, et que souvent il n'y en ait que 2 sur 4 ?

Est-il normal, en cette période de chômage, de réduire les effectifs, opération qui aboutit à un climat de tension et d'énervement de part et d'autre des guichets?"

Réponse de La Poste :

"Au regard des effectifs, le Chef d'établissement doit faire face à de nombreuses absences inopinées et déstabilisantes en terme d'organisation. C'est la raison pour laquelle vous avez pu constater qu'il y avait des guichets inoccupés.

Toutefois, si l'affluence à certains moments de la journée, conjuguée à ces contraintes d'organisation, rend parfois cette tâche difficile, soyez persuadé cependant que tous nos guichetiers ont à cœur de réduire cette attente au minimum "



Ont participé à la rédaction de ce numéro : Ch. Bonazzi, C. Chanut, J. Gendrin, J-P. Goualard, A. Gourdol, Th. Lauret, J-P. Lettron, F. Mauvais, J-L. Pérignon, C. Riégel, J. Riva.

Ciconsu

a Bourg-la-Reine

Rénovation du Centre-Ville ZAC Est il faut une véritable concertation

Cinq observations dans le registre mis à la disposition du public lors de l'exposition en mairie en octobre 2002.

Trente observations individuelles (plus 12 collectives) lors de l'enquête d'utilité publique de mars 2003 : faut-il conclure que nos concitoyens se désintéressent d'une opération d'urbanisme aussi importante? Nous pensons au contraire que les efforts nécessaires pour aboutir à une véritable concertation ont été sous-estimés par la municipalité. C'est pourquoi, Citoyen à Bourg-la-Reine, avec les Verts et le PS, a appelé dès juillet à signer la pétition suivante :

Rénovation du Centre-Ville **ZAC** Est : Concertation !

Devant l'importance des changements prévus et la faiblesse du projet de ZAC actuel, devant le manque de perspectives claires, nous demandons :

- l'arrêt des démolitions
- la mise en place d'une véritable association de tous les Réginaburgiens au projet de rénovation du quartier Est, afin de déterminer une vision globale et à long terme de l'aménagement du Centre-Ville.
- la prise en compte non seulement des recommandations du Commissaire Enquêteur, mais des besoins et vœux de nos concitoyens, concernant:
 - ✓ la qualité architecturale des futures constructions
- ✓ le respect du patrimoine historique de la ville
- ✓ la construction de logements sociaux
- ✓ la réalisation d'équipements publics
- ✓ la préservation des commerces de proximité.

Signez la pétition sur : http://citoyenblr.free.fr